



MARCHE DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification du pouvoir adjudicateur	Lycée Français de Moscou Lycée Alexandre Dumas Milioutinski Pereulok 7A 101000 MOSCOU - RUSSIE Tél : +7 (495) - 627.04.70 Adresse Internet (URL) : https://lfmoscou.com
Identification du service en charge de l'exécution du marché	Lycée Français de Moscou Lycée Alexandre Dumas Milioutinski Pereulok 7A 101000 MOSCOU - RUSSIE Tél : +7 (495) - 627.04.70 Adresse Internet (URL) : https://lfmoscou.com
Objet de la consultation	Rénovation des sols, des murs, des plafonds, de la plomberie et du système d'incendie des salles de classe et des couloirs de la maternelle du site de l'Immeuble de France.
Type de procédure	Marché de travaux Appel d'offres ouvert
Remise des offres – Date limite	Vendredi 4 juin 2021 à 12 heures (heure de Moscou).
Date d'envoi de l'avis à la publication	Mercredi 5 mai 2021
Allotissement	1 lot unique

Le présent cahier des clauses particulières comporte 5 pages.

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'exécution de travaux pour la rénovation des sols, des murs, des plafonds, de la plomberie et du système d'incendie des salles de classe et des couloirs de la maternelle du site de l'Immeuble de France

Le « *pouvoir adjudicateur* » est la personne qui conclut le marché avec le titulaire :
Le présent marché est conclu au nom du lycée français de Moscou dont l'adresse est indiquée ci-après :

Nom, adresses et point(s) de contact :

Lycée français de Moscou, Service administratif et financier
A l'attention de Monsieur le Directeur des services administratif et financier
Milioutinski Pereulok 7A
101000 MOSCOU - RUSSIE
Tél : +7 (495) - 627.04.70
E-mail : dafacs.moscou.lfm@aefe.fr
Adresse générale internet du pouvoir adjudicateur : lfm1@lfmoscou.com

Le « *titulaire* » est l'opérateur économique qui conclut le marché avec le pouvoir adjudicateur.

Le présent marché a pour objet :

La rénovation totale des sols, des murs, des plafonds, de la plomberie, des courants forts et faibles et du système d'incendie des salles de classe et des couloirs.

1.2 Tranches et lots

Le présent marché est composé d'un lot unique :

Rénovation des couloirs et des salles de la Maternelle de l'IDF
(12/16 Spasonalivkovski pereulok - MOSCOU)

Le marché ne comportera aucune tranche.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE CONSULTATION

Le marché est passé selon la procédure de l'appel d'offres.

ARTICLE 3 : CONSTITUTION DU MARCHÉ

Le présent marché est composé d'un lot unique : **Rénovation de la maternelle de l'IDF.**

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHÉ

4.1 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 90 jours, à compter de sa date de notification.

4.2 Résiliation du marché

Le lycée Alexandre Dumas pourra dénoncer le marché, à condition de faire part de sa décision au titulaire du marché par lettre recommandée avant le début d'exécution du dit marché.

RENOVATION DE LA MATERNELLE DE L'IDF (lot unique)

ARTICLE 5 : RENOVATION DE LA MATERNELLE – LE SOL

L'entreprise titulaire de ce marché procédera aux opérations suivantes : dépose des planchers existants et des sols plastiques, vérification des dalles en béton. Réalisation d'une chape pour carrelages. Pose de carrelage et de plinthe en céramique dans les couloirs et les sanitaires et les locaux techniques. Pose de nouveaux sols souples (classe d'usage commercial : 34 très intense et classification UPEC : U4 P3 E2/3 C2 minimum).

ARTICLE 6 : RENOVATION DE LA MATERNELLE – LES MURS ET PLAFONDS

L'entreprise titulaire de ce marché procédera à la rénovation totale des murs, plafonds et cache-radiateurs de la maternelle, ainsi que le démontage et le déplacement de cloisons (dans les limites périmétriques fixées sur le plan joint en annexe 1), à savoir le rebouchage des fissures, la reprise des enduits et la remise en peinture selon les couleurs choisies par le pouvoir signataire.

ARTICLE 7 : RENOVATION DE LA MATERNELLE – LA PLOMBERIE

L'entreprise titulaire de ce marché procédera à la rénovation des sanitaires de la maternelle. L'entreprise pourra proposer les solutions techniques qui lui sembleront répondre le mieux aux critères énoncés.

ARTICLE 8 : RENOVATION DE LA MATERNELLE – COURANT FORT / COURANT FAIBLE

L'entreprise titulaire de ce marché procédera à la rénovation de l'ensemble du réseau courant fort/courant faible de la maternelle. L'entreprise pourra proposer les solutions techniques qui lui sembleront répondre le mieux aux critères énoncés.

ARTICLE 9 : RENOVATION DE LA MATERNELLE – LE SYSTEME DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

L'entreprise titulaire de ce marché procédera à la rénovation totale des Robinets d'Incendie Armés (RIA) qui se trouve à cet étage. Là aussi, l'entreprise pourra proposer les solutions techniques qui lui sembleront répondre le mieux aux critères énoncés.

ARTICLE 10 : CONDITIONS D'EXECUTION

Modalités d'exécution : L'entreprise titulaire de ce marché est responsable de la bonne exécution du présent marché. Le candidat au présent marché déclare avoir pris connaissance des locaux à rénover au lycée Alexandre Dumas.

Elle assure à cette fin :

- La réalisation complète des prestations cités aux articles précédents ;
- La remise en état de fonctionner des locaux après rénovation : nettoyage complet, vérification du fonctionnement de tous les systèmes (électricité, ventilation, chauffage, ...)
- L'entreposage des matériaux et outillages avant et après le chantier ;
- L'évacuation des déchets et des gravats ;

ARTICLE 11 : MOYENS ALLOUES PAR L'ETABLISSEMENT

11.1 Moyens mis à disposition par le pouvoir adjudicateur

L'établissement met à la disposition de l'entreprise titulaire de ce marché les locaux et l'accès gratuit au fluides nécessaires pour l'exécution du présent marché, à savoir l'eau et l'électricité.

Il lui est interdit d'utiliser les locaux mis à disposition pour toutes autres prestations que celles prévues par la présente convention.

11.2 Etat des lieux à la signature du marché

Un état des lieux entre l'établissement et l'entreprise titulaire de ce marché sera élaboré avant la signature du marché et un jeu de clé, ainsi qu'un badge pour le portail lui sera remis.

ARTICLE 12 : PRIX

Le prix remis sera ferme et définitif. Un devis complémentaire, à la demande du pouvoir adjudicateur, pourra être établi pour des travaux non-prévus au présent contrat.

ARTICLE 13 : DEVELOPPEMENT DURABLE

L'entreprise titulaire de ce marché présentera obligatoirement, lors de sa candidature sa démarche en faveur du développement durable. Lors de l'achat des matériaux et des produits issus de leur transformation, il privilégiera ceux limitant les transports et la consommation d'énergie qu'ils induisent.

ARTICLE 14 : PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

La procédure d'appel d'offres est précisée dans le règlement de la consultation joint.

ARTICLE 15 : SERVICE DE SUIVI ET DE DIALOGUE

Le Directeur des services administratif et financier et le Directeur de l'école primaire seront les interlocuteurs de l'entreprise pour toute suggestion, remarque ou plainte concernant ce marché de travaux.

ARTICLE 16 : FRAIS GENERAUX

Le lycée français de Moscou doit couvrir le coût de l'eau, le gaz et l'électricité.

ARTICLE 17 : CADRE LEGISLATIF

Les matériaux de construction doivent répondre aux dispositions de la législation en vigueur. L'entreprise titulaire de ce marché devra en permanence se conformer à la législation en vigueur en Fédération de Russie et s'adapter à la législation à venir.

ARTICLE 18 : ASSURANCE DU TITULAIRE

L'entreprise titulaire de ce marché du marché doit fournir les attestations d'assurances nécessaires à la couverture de la responsabilité qu'il peut encourir soit de son fait, soit du fait des personnes travaillant sous ses ordres, à l'occasion de l'occupation des locaux et de l'utilisation des installations et du matériel mis à la disposition, ainsi qu'à l'occasion des actes de toute nature accomplis dans l'exercice de son activité ou de celle de ses préposés.

L'entreprise titulaire de ce marché fait son affaire de tous les risques et litiges imputables à son activité. La responsabilité du lycée français de Moscou ne pourra être engagée à ce titre.

L'entreprise titulaire de ce marché est seul responsable vis-à-vis des tiers, de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient résultants de son activité.

L'entreprise titulaire de ce marché s'engage à être assuré de manière à couvrir la responsabilité qu'il peut encourir.

ARTICLE 19 : COMPETENCE DU TRIBUNAL

La juridiction compétente est le tribunal de Moscou.

ARTICLE 20 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes questions administratives, techniques complémentaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande soit par mail à l'adresse lfm1@lfmoscou.com soit directement à la personne suivante :

- **Eric BERENGER-BOYELDIEU**, Directeur des services administratif et financier

Mail: dafacs.moscou.lfm@aeefe.fr

Tél.: +7 (495) 30 411.90.672